



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026

1	Philippe FERRAND
2	Gontran BROZZONI
3	Daniel CLEMENT
4	Roger BILLON
5	Annie CLAIR
6	Françoise GACHON
7	Émilie FANTINO
	Carine BARDOU
8	Corinne SCOTTO

En exercice : 09 Quorum : 05 Présents : 08 Absent : 01

Pouvoirs : Néant

Absent excusé : Carine BARDOU

DOMAINE	N° Délibération	Intitulé	Vote
AIDE	20260203-01	Attribution d'aides exceptionnelles dans le cadre de voyages scolaires	UNANIMITÉ
AIDE	20260203-02	Attribution d'une aide pour la Cantine scolaire	UNANIMITÉ

Liste déposée sur le site internet de la commune de Béligneux le 19 février 2026.

Le Président,
Philippe FERRAND





Département de l'AIN

Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Canton de Meximieux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BÉLIGNEUX**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 20260203-02

Séance du 3 Février 2026

NOMBRES DE MEMBRES				Date de la convocation : 19/01/2026 Date d'affichage : 19/01/2026
En exercice	Quorum	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de pouvoirs	Objet de la délibération : Attribution d'aide exceptionnelle
09	05	08	00	

L'an deux mille vingt-six et le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND.

Etaient présents : Messieurs Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Daniel CLEMENT, Roger BILLON, Mesdames Annie CLAIR, Françoise GACHON, Émilie FANTINO, Corinne SCOTTO

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'aide exceptionnelle pour une famille de la commune pour une aide au paiement d'une facture cantine d'un montant de 225 euros. Le CCAS prendra en charge la totalité du montant de 225 euros.

Le Conseil d'Administration ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** L'aide au paiement d'une facture cantine d'un montant de 225 euros.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Béligieux, le 18 février 2026

**Le Président,
Philippe FERRAND**



Apposé de réception en préfecture
N° 260101506-20260218-20260203-02-DE
Date de réception préfecture : 18/02/2026

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BÉLIGNEUX**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 20260203-01

Séance du 3 Février 2026

<i>NOMBRES DE MEMBRES</i>				<u>Date de la convocation :</u> 19/01/2026 <u>Date d'affichage :</u> 19/01/2026
<i>En exercice</i>	<i>Quorum</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>Nombre de pouvoirs</i>	<u>Objet de la délibération :</u> Attribution d'aides exceptionnelle
09	05	08	00	

L'an deux mille vingt-six et le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND.

Etaients présents : Messieurs Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Daniel CLEMENT, Roger BILLON, Mesdames Annie CLAIR, Françoise GACHON, Émilie FANTINO, Corinne SCOTTO

Monsieur le Président expose à l'assemblée les demandes d'aides exceptionnelles pour des famille de la commune afin que les enfants puissent bénéficier des sorties scolaires pour un montant de 944 euros. Le CCAS prendra en charge une partie du montant à hauteur de 503,50 euros, un reste à charge d'un montant de 440,50 euros pour les familles.

	Montant global du voyage	Nombre d'enfants qui partent	Reste à charge aux familles	Montant accordé	Vote
1 ^{ère} famille	170 €	1	85 €	85 €	5 voix pour 2 contres 1 abstention
2 ^{ème} famille	300 €	2	150 €	150 €	à l'unanimité
3 ^{ème} famille	77 €	1	38,50 €	38,50 €	à l'unanimité
4 ^{ème} famille	150 €	1	50 €	100 €	à l'unanimité
5 ^{ème} famille	247€	2	117 €	130 €	à l'unanimité

Le Conseil d'Administration ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** Les aides aux voyages scolaires d'un montant total de 503,50 euros, comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Béligneux, le 9 février 2026

**Le Président,
Philippe FERRAND**

